

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 15 août 2016 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Jules Bernier, maire suppléant, les conseillers : François Théberge, Michel Roberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard.

Était absent monsieur le maire Yvan Pilote.

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire trésorier était aussi présent.

16.08.110      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

16.08.111      PROCÈS-VERBAL

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 04 juillet 2016;

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 04 juillet 2016.

16.08.112      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2016 soit adopté sans amendement.

16.08.113      COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 7, juillet 2016, au montant total de 269,648.56 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 104,344.91 \$ comprenant une modification à la ligne 48 pour y ajouter le montant de 425 \$ et une modification à la ligne 51 pour corriger le montant inscrit de 120 \$ et le remplacer par 140 \$, une liste des salaires payés au montant de 38,653.69 \$, une liste des comptes à payer au montant de 126,649.96 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes, à l'exception du montant de 876 \$ à M. Réal Bonneau qui doit faire l'objet d'une vérification avant le paiement.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 3,117.54 \$.

\*\*      CORRESPONDANCE

Monsieur le maire suppléant procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

16.08.114      REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

De faire une contribution de 30 \$ afin de soutenir le seul jeune de la municipalité qui participe à la 51<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec, Marc-Antoine Robert.

16.08.115 FESTIVAL DU FAISAN

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

D'inscrire M. Yvan Pilote à la « battue des maires » du Festival du Faisan qui aura lieu le 11 septembre 2016 et de payer les frais de 30 \$ qui sont exigés.

16.08.116 FONDATION MAISON COLOMBE-VEILLEUX

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

De faire l'achat de 2 cartes de souper au coût de 30 \$ chacune pour l'Omnium Joan-Pelchat qui aura lieu le 20 août 2016.

\*\* FIN DE LA CORRESPONDANCE

\*\* AVIS DE MOTION – Modification au règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur le conseiller François Théberge donne AVIS DE MOTION qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement numéro 183-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et ainsi ajouter un paragraphe qui se lira comme suit :

*« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité »*

\*\* AVIS DE MOTION – Modification au règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur le conseiller Michel Roberge donne AVIS DE MOTION qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement numéro 170-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et ainsi ajouter un paragraphe qui se lira comme suit :

*« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité »*

16.08.117 INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE À L'INTERSECTION DU CHEMIN SIMARD ET DE LA ROUTE 169

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

D'approuver l'installation d'un lampadaire à cette intersection à condition qu'un poteau soit déjà en place à cette intersection pour l'installation de ce lampadaire.

16.08.118      DEMANDES DE LA FONDATION D'ÉDÉ FORTIN  
POUR L'ACTIVITÉ « C'T'ANNÉE ON FAIT L'TOUR »

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

D'autoriser le passage des marcheurs dans notre municipalité le 5 octobre 2016, de permettre l'utilisation du centre communautaire et ses installations sanitaires pour le dîner des marcheurs et de fournir une collation et des breuvages aux marcheurs. La demande d'installation de toilettes chimiques à la Ferme Morin est refusée pour l'instant dû à un manque d'informations.

16.08.119      TOUR DU LAC POUR LE CANCER DE LA PROSTATE

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

D'autoriser le passage dans notre municipalité des Femmes de courses qui effectueront le « Tour du lac pour le cancer de la prostate » les 9 et 10 septembre prochain.

16.08.120      DEMANDE DE MORATOIRE AU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC CONCERNANT LA CENTRALISATION  
DE DIVERS SERVICES DU CIUSSS À SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE le 7 février dernier 2015, le gouvernement du Québec a adopté la Loi 10 (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS) intitulée « *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* », laquelle loi est entrée en vigueur 1er avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette même Loi décrétait la constitution des Centres intégrés et universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), notamment celui du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du gouvernement du Québec, la direction du CIUSSS a amorcé un processus de compression et de rationalisation qui engendre à la fois de grandes inquiétudes et cause des stress importants tant chez le personnel et la population et que le stress, c'est reconnu, est à l'origine de bien des problèmes de santé et contribue donc à ces fameux coûts cachés;

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc et ses représentants élus démocratiquement sont inquiets quant aux services de proximité et de la qualité de ceux-ci, entre autres et notamment la centralisation des analyses en laboratoire (Optilab);

CONSIDÉRANT QU'au surplus, les compressions budgétaires amèneront des pertes d'emplois et/ou une diminution des revenus familiaux dans le milieu de Maria-Chapdelaine, ce qui viendra fragiliser davantage le milieu de Maria-Chapdelaine déjà affligé au plan économique, notamment avec les pertes d'emplois dans l'industrie forestière au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a le devoir et l'obligation morale d'assurer une juste et équitable répartition de la richesse et des divers services publics dont ceux en matière de santé publique dans toutes les régions du Québec, notamment celle de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de Maria-Chapdelaine n'a aucunement été consulté ou même informé des démarches et des

décisions ayant mené à la rationalisation des prestations de services en matière de santé dans la communauté de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT la résolution no. 256-07-16 de la MRC de Maria-Chapdelaine déposée à la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc appuie sans réserve les revendications du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

QUE, le cas échéant, les élus de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc seront partie prenante de toute démarche de mobilisation initiée par le milieu de Maria-Chapdelaine afin d'atteindre les objectifs visés par les leaders de la présente revendication auprès des instances gouvernementales; et,

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de Roberval et honorable premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaëtan Barrette et à Mme Martine Couture, PDG du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean.

16.08.121      RENEUVELLEMENT    CONTRAT    D'ASSURANCE-  
                                COLLECTIVE

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat d'assurance-collective tel que négocié par le courtier en assurance, avec une augmentation de 6,3 % des frais par rapport au contrat précédent.

\*\*      *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 21h00, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

---

Yvan Pilote, maire

---

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier